

LES ECO-CONSEILLERS : INDISPENSABLES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE¹. PARU DANS LA NOUVELLE RELEVÉ, N°450 DU 30 SEPTEMBRE 2002

Au moment où le monde entier se mobilise pour le sommet planétaire sur le développement durable, nous nous permettons de dire un mot sur ce qu'est le développement durable et le rôle que pourrait jouer un éco-conseiller appelé aussi un conseiller en environnement.

1. Qu'est –ce que le développement durable ?

La définition communément admise pour le développement durable est : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », il s'agit de réconcilier *l'environnement et le développement économique et social des générations actuelles tout en préservant les ressources des générations futures*. Ce concept apparaît de plus en plus international comme la tentative de réguler la mondialisation économique par des règles sociales et environnementales. Cette nécessité provient à la fois des inégalités croissantes entre les pays du Nord et du Sud, de l'extension de la pauvreté, les grands problèmes environnementaux (effet de serre, biodiversité) et de l'accès aux ressources principalement en eau et énergie.

2. Que signifie éco-conseiller ?

L'éco-conseiller ou le conseiller en environnement est un fonctionnaire qui peut aider à définir des critères de bonne gestion en matière d'environnement et développement durable. Il peut proposer des priorités d'actions et une planification des actions à envisager (stratégie, montage de projet, recherche de partenariat et de financements). Dans la mesure du possible, il privilégie l'approche préventive des problèmes, souvent plus efficace et plus durable que la gestion et résolution des plaintes et des conflits. En effet, *une action locale en faveur de l'environnement est préventive, car on travaille à la source. Elle a des chances d'être menée plus économiquement, car s'il est vrai que la prévention des pollutions coûte cher, il appert en tout cas qu'elle coûte infiniment moins cher que la dépollution des dégâts.*

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le conseiller en environnement dynamise la prise en compte de l'environnement au sein de l'entreprise ou d'une entité dans laquelle il œuvre. Pour cela, il suscite la réflexion afin d'aider à la mise en place d'une politique environnementale cohérente. Il peut également proposer des pistes ou des projets d'actions nouvelles, propres à l'entreprise ou s'inscrivant dans des programmes à une échelle territoriale ou régionale. Dans ce sens, il récolte et transmet les informations environnementales aux services et aux personnes concernées. Le conseiller en environnement doit disposer d'un excellent réseau de connaissances, de personnes et d'institutions ressources en environnement au sein des diverses entreprises ou entités administratives (ministères, administration communale ou du district, provinciales, instituts de recherche, universités, bureaux d'études, associations, partenaires socio-économiques...). Dans le cadre de sa mission d'éducation et de sensibilisation, le conseiller en environnement veille à une bonne intégration des pratiques préventives d'utilisation rationnelles des ressources

¹ Par Alexis Gakuba, Géographe et éco conseiller de l'Institut Eco conseil de Namur (Belgique).

naturelles (par exemple l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'éco-consommation, la diminution de la quantité de déchets...).

3. La gestion de l'environnement local au Rwanda

Le Rwanda est un territoire exigu de 26 338 km², formé essentiellement de hautes terres avec une population rurale représentant 89% de la population totale soit une densité globale qui atteint 319 habitants au km².

Ce face à face dramatique entre la croissance démographique (8 300 000 hab. en 2000 avec une croissance de 2,9%) galopante et un espace agricole presque entièrement occupé pousse bien des personnes à réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour faire face à ces défis environnementaux.

3.1. Les défis de l'environnement

Environ 90% de la population rwandaise dépendent des ressources naturelles comme source de revenu. Mais, plusieurs facteurs clés tels que : l'insuffisance des terres, la pauvreté, une croissance démographique galopante et autres contraintes liées au processus de développement exercent une forte pression sur l'environnement et ressources naturelles. Au cours des dernières décennies, la dégradation de l'environnement est devenue une menace sérieuse qui entrave l'atteinte d'un niveau durable des sources de revenu pour la société rwandaise.

Le pays est confronté à de perpétuels défis de nature environnementale qui se présentent sous différentes formes et qui comprennent entre autres :

La dégradation à grande échelle des terres et du sol ;

L'érosion du sol et son appauvrissement en productivité à cause des méthodes agricoles inappropriées et une surexploitation des terres ;

Déforestation à grande échelle ;

Etendues marécageuses asséchées de façon considérable en vue des travaux agricoles ;

Diminution sensible des ressources en eau ;

Perte de la biodiversité ;

Pollution de l'eau et de l'air qui a tendance à augmenter et qui met en danger l'environnement dans le secteur urbain.

La pauvreté et la dégradation de l'environnement au Rwanda sont étroitement liées. Au Rwanda, la pauvreté a toujours été un problème structurel et s'est aggravé avec le génocide de 1994 et le cortège de misère qui s'en est suivi, à tel enseigne que des familles vivant en dessous du seuil de la pauvreté atteignaient 70%, actuellement ce seuil est de 60,29%.

Les éco-conseiller et le développement durable des communautés au Rwanda.

La question de l'environnement s'articule à celle de la gouvernance pour deux relations fondamentales : entre gestion des ressources naturelles et sécurité des droits fonciers ; entre propriété et autorité (pouvoir).

Dans un environnement naturel fragile et souvent menacé de dégradation, avec une population croissant de façon continue, la préservation de l'environnement au Rwanda nécessite aujourd'hui des comportements d'intensification agricole et d'investissement pour une gestion viable des ressources naturelles. Bien gérer les

ressources naturelles, en les exploitant de façon viable et en se souciant de leur productivité future, est une option qui impose aux producteurs de supporter certains coûts dans l'immédiat. En ce sens, la gestion viable des ressources est un investissement : elle implique des coûts présents (et certains) pour des bénéfices futurs (incertains). L'investissement est d'ordre économique (travail, capital) mais aussi d'ordre social (communauté, groupement...) investi aussi des efforts d'organisation et tout un « capital social » ou culturel (cohésion, modes de communication et de décision...), en vue de gérer les ressources naturelles. Les paysans agri éleveurs décideront d'assumer ces coûts et d'investir dans les ressources naturelles si les résultats escomptés en valent la peine, et s'ils disposent de droits fonciers assez clairs et durable à l'égard des ressources en question, garantissant qu'ils pourront bénéficier du fruit de leurs efforts. Il est à noter ici que la sécurité foncière est une condition nécessaire et non suffisante pour encourager une gestion de l'environnement viable soucieuse du futur.

Au moment où le Rwanda se prépare à résoudre le problème foncier qui, depuis des décennies à fait couler beaucoup d'encre, et aussi à faire face aux défis environnementaux susmentionnés, l'éco-conseiller est on ne peut plus indispensable. En effet, gérer l'environnement, c'est essentiellement gérer des domaines compliqués et complexes et gérer les conflits. Par définition, l'environnement a une fonction transversale sur l'ensemble des fonctionnaires du district (agronomes, vétérinaires, infirmiers, enseignants, comptables, animateurs sociaux...). Ceci signifie que pour régler efficacement les dossiers importants, sans pour cela déplacer le problème, ni retarder l'échéance, il faut les « décloisonner » et retrouver le fil d'Ariane aux milieux des multiples compétences distribuées tant horizontalement que verticalement (district, province, communauté, Etat). Nous voyons poindre dans plusieurs structures des « ombudsman » ; de même pour les questions de l'environnement, il s'agit que l'éco-conseiller soit un négociateur, un médiateur, une personne interface entre les élus et l'administration, la population, les associations, les agriculteurs, les artisans, les industriels, les commerçants et les professions libérales.

Pour conclure

Loin des slogans, dans le difficile équilibre entre convaincre et contraindre, afin d'aborder concrètement les questions d'environnement, il faut balayer devant notre porte, dans l'esprit du « penser globalement, agir localement ». Aussi, le district, nous semble –t-il le lieu privilégié où se joue la problématique environnement. C'est là où le pari exigeant mais essentiel du changement des mentalités et des comportements en matière d'environnement doit se transformer en faits. C'est là où l'éducation, pierre angulaire de la société et de l'environnement, doit pouvoir former les jeunes et peut-être via eux, transformer une génération de parents. C'est où se forge le premier échelon de la démocratie et de la participation de tout citoyen à la gestion de sa cité.

Alexis GAKUBA